

FOIRE AUX QUESTIONS

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Mise à jour le 08 septembre 2020

Les questions sont classées en 8 rubriques :

- 1- Spécial COVID, protocole
- 2- Admission, accueil et radiation des élèves
- 3- Pédagogie, évaluations, suivi des élèves
- 4- Intervenants extérieurs, sorties scolaires
- 5- Elèves à besoins particuliers
- 6- Santé, sécurité
- 7- 108 heures, formation continue
- 8- Autres

Pour vous aider, une recherche par mots clés vous est proposée.

Les questions peuvent être posées :

- en utilisant le formulaire (lien envoyé dans les écoles le 03/09/2020)
- au CPC référent de votre école (NS envoyée dans les écoles le 01/09/2020)

AVERTISSEMENT

Les réponses données dans ce document sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la réglementation. Les changements seront signalés par le symbole *.

INDEX

accueil	5	photographies scolaires	3
accueil des élèves	5	projet d'école	6
anniversaire.....	3	radiation	5
certificat médical	3	règlement intérieur	5
cuisine	3	représentants de matériel éducatif	3
inscription	5	représentants syndicaux	3
intervenant extérieur.....	3	réunion des parents.....	3
masque	3	sortie.....	7
parents séparés	5	TPS.....	5

1- Spécial COVID, protocole

Dans une classe de CM2, un élève ayant redoublé a 11 ans. Il est le seul à être obligé de porter le masque. Comment éviter qu'il ne se sente stigmatisé ?

[04/09] Vous pouvez proposer, sans imposer, aux autres élèves de la classe de porter un masque.

Les pâtisseries industrielles sont-elles autorisées pour fêter les anniversaires ?

[04/09] Afin d'éviter au maximum les contaminations extérieures, il vaut mieux éviter. Mais ce n'est pas interdit. Attention également aux allergies alimentaires.

Peut-on mettre en place des ateliers cuisine en maternelle ?

[04/09] Les ateliers ne sont pas interdits mais il convient de garantir au maximum la sécurité liée au COVID (nettoyage des mains, éviter de passer au maximum les ustensiles) et alimentaire (allergies, respect de la chaîne du froid...).

Accueil des personnes extérieures

Peut-on organiser la réunion des parents dans la salle de classe en dehors des heures scolaires ?

[04/09] Oui, si la Mairie est en mesure de désinfecter les locaux ou, sinon, dans un lieu qui n'accueille pas les élèves durant 24 heures.

Les intervenants extérieurs sont-ils autorisés à entrer en classe pour des activités pédagogiques ?

[04/09] Les intervenants extérieurs sont autorisés, ils doivent respecter les gestes barrières et le protocole sanitaire.

Les représentants de matériel éducatif ou les représentants syndicaux passent parfois à l'école lors des temps de récréation, est-ce qu'ils peuvent entrer dans la classe ?

[05/09] Il convient dans ce cas de recevoir ces personnes sur un lieu sans élèves.

Gestion des enfants malades

Peut-on accueillir un enfant ayant nez qui coule, maux de gorge, sans fièvre ayant été chez le médecin, qui n'a pas été testé et qui revient sans certificat médical ?

[08/09/2020] Plusieurs cas de présentent. (Réponse du docteur Blavignac).

- Si l'enfant présente des symptômes (fièvre, toux, maux de ventre) et si les parents ne consultent pas : On observe une quatorzaine.
- Si un des deux parents, ou autre membre de la famille en contact est positif COVID : on observe une quatorzaine.
- Si un des deux parents est contact de personne positive COVID : L'élève est admis en classe en attendant de connaître le résultat du test des parents. Si le parent est positif alors on observe une quatorzaine.

Dans tous les cas, le médecin peut ne pas fournir de certificat et dire *oralement* aux parents que l'enfant peut reprendre. La remise à l'école est sous la responsabilité des parents.

Photographies scolaires

Les photos de classe peuvent être avoir lieu ? Sous quelles conditions ?

[04/09] Les photographies scolaires sont autorisées en respectant le protocole sanitaire (adultes masqués, distanciation physique si possible...)

Une fratrie peut-elle être prise en photo ?

[08/09] Circulaire N°2003-091 du 5-6-2003 : Le COVID ne change rien à ce texte. La pratique de la photographie scolaire correspond à une tradition ancienne dans les écoles publiques. Elle répond à une attente de la part d'une majorité de familles soucieuses de conserver un souvenir de la scolarité de leurs enfants.

2- Admission, accueil et radiation des élèves

Dans quelles conditions doit-on accueillir un élève dont les parents sont séparés ?

[04/09] Le principe d'accueil est simple : tout enfant qui se présente à l'école doit être accueilli. L'enfant est inscrit temporairement sur le registre matricule et sur le registre d'appel journalier tant que l'inscription administrative n'est pas finalisée (mairie et ONDE). Il convient d'avoir les coordonnées des 2 parents et de veiller à ce que les 2 soit d'accord avec cette inscription. S'il y a désaccord, le parent doit le manifester par écrit et saisir le JAF qui indiquera le lieu d'accueil. En attendant l'enfant est accueilli.

Dans quelles conditions peut-on radier un élève dont les parents sont séparés ?

[04/09] La radiation de l'élève ne peut se faire que si les deux parents sont d'accord. Il convient donc de s'assurer que les 2 parents ayant l'autorité parentale acceptent la radiation. Si 1 des deux parents manifeste son désaccord, il doit le faire par écrit et saisir le JAF qui statuera. En attendant, l'élève reste inscrit. Le directeur ne donne pas de certificat de radiation.

Peut-on faire figurer dans le règlement intérieur de l'école que l'accueil des TPS ne se fait qu'à partir de janvier ?

[05/09] On peut signaler dans le règlement intérieur que l'accueil des TPS se fera de façon concertée avec les parents et qu'une rentrée échelonnée pourra être envisagée.

3- Pédagogie, évaluations, suivi des élèves

Qu'en est-il du projet d'école ?

[05/09] Mme la Rectrice souhaite une harmonisation des documents du projet d'école sur les 3 départements. On attend donc que cela soit fait.

4- Intervenants extérieurs, sorties scolaires

Les sorties scolaires sont-elles autorisées ?

[05/09] Les sorties de proximité sont autorisées. Les sorties avec nuitées et les sorties à la journée sont pour l'instant autorisées en respectant le protocole sanitaire. Se rapprocher du transporteur afin de voir la mise en place et les restrictions de fonctionnement.

5- Elèves à besoins particuliers

7- 108 heures et formation continue

